

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 1er avril 2010

Service instructeur

Service des Actions Educatives et de la
Jeunesse

N° CP-2010-5-8-2

Service consulté

**POLITIQUE : ACTIONS EDUCATIVES
PROGRAMME : FONCTIONNEMENT DES COLLEGES
SUBVENTIONS AUX COLLEGES PUBLICS POUR LES EMPLOIS AIDES**

Résumé : *Le présent rapport propose de verser, aux collèges concernés, la part employeur des contrats aidés, relatifs aux fonctions d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration. Le montant total de la dépense s'élève à 51 046,73€.*

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Département est compétent pour tous les agents non titulaires exerçant dans les domaines de l'accueil, de l'entretien de l'hébergement et de la restauration, qu'ils soient de droit public ou de droit privé. De ce fait, il doit assumer la charge financière des contrats en cours et des contrats futurs.

En ce qui concerne les emplois aidés, par délibérations de la Commission Permanente du 3 mars 2006 (rapport 8^{ème}/20-06) et du 19 mai 2006 (rapport 8^{ème}/40-06), vous avez autorisé le versement de la part employeur des contrats passés par les collèges, ainsi que le renouvellement de ces contrats par les établissements lorsque le besoin est clairement identifié.

Le présent rapport vous propose le versement, aux collèges figurant en annexe au rapport, de la part employeur des contrats aidés pour la réalisation de tâches d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration. Le montant total de la dépense s'élève à 51 046,73€.

Les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 65, fonction 221, nature 65511 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Service des Actions Educatives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 01 AVRIL 2010

Fonctionnement des collèges
PROGRAMME 2010

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
EMP00021	COLLEGE ANNE FRANK ILLZACH EMPLOIS AIDES	1 616,47
EMP00025	COLLEGE BEL AIR 2 - MULHOUSE EMPLOIS AIDES	209,34
EMP00015	COLLEGE BERLIOZ - COLMAR EMPLOIS AIDES	2 485,26
EMP00017	COLLEGE DE FESSENHEIM EMPLOIS AIDES	4 468,20
EMP00018	COLLEGE DE FORTSCHWIHR EMPLOIS AIDES	2 512,43
EMP00029	COLLEGE DE LA LARGUE - SEPPOIS-LE-BAS EMPLOIS AIDES	1 410,99
EMP00020	COLLEGE D'ILLFURTH EMPLOIS AIDES	5 067,82
EMP00027	COLLEGE D'OTTMARSHEIM EMPLOIS AIDES	1 145,18
EMP00022	COLLEGE EMILE ZOLA - KINGERSHEIM EMPLOIS AIDES	645,22
EMP00023	COLLEGE FRANCOIS VILLON - MULHOUSE EMPLOIS AIDES	2 509,62
EMP00024	COLLEGE FREDERIC HARTMANN - MUNSTER EMPLOIS AIDES	3 141,87
EMP00026	COLLEGE GEORGES MARTELOT ORBEY EMPLOIS AIDES	12 152,97
EMP00019	COLLEGE HENRI ULRICH - HABSHEIM EMPLOIS AIDES	1 793,67
EMP00028	COLLEGE LES MENETRIERS - RIBEAUVILLE EMPLOIS AIDES	1 979,24
EMP00016	COLLEGE PFEFFEL - COLMAR EMPLOIS AIDES	4 024,98
EMP00030	COLLEGE REMY FAESCH - THANN EMPLOIS AIDES	1 997,10
EMP00031	COLLEGE ROBERT SCHUMAN - VOLGELSHEIM EMPLOIS AIDES	3 886,37
Total		51 046,73